**PROCES-VERBAL DE LA 74Ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES S0CIETES LOCALES DE SION, mardi 17.09.2019 SALLE DU GRAND-CONSEIL.**

**------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

*M. Sébastien Lamon, président de la Fédération des Sociétés locales de Sion ouvre la 74ème Assemblée générale. Il souhaite la bienvenue à Monsieur le Vice-président Christian Bitschnau ’à Messieurs les conseillers municipaux Raphaël Marclay et Cyrille Fauchère, aux présidentes et présidents des sociétés locales ou à leurs représentant(e)s. Il présente brièvement la demeure dans laquelle nous nous trouvons.*

Monsieur Le Président Philippe Varone, s’est excusé ainsi que les sociétés suivantes : Ligue valaisanne contre le cancer, Paroisse protestante de Sion, Eisstock-club Sion, CS 13 Etoiles, Chœur mixte du Sacré-Cœur, Curling Club Sion, Asa Valais, Chœur des Dames la Cantilène, Compagnie des Archers de la Tour-Sion, Ju-jistu Sion, Patouch, Moto Club Tous Vents, Jeune Chambre Internationale de Sion, Badminton Club Sion, Novantiqua, Sedunum Nostrum, Colonia italiana, Cerebral Valais, Samaritains, section de Sion

L’ordre du jour est le suivant :

1. Appel des sociétés

2. Nomination des scrutateurs

3. PV de l’AG du 18.09.2018

4. Rapport du président

5. 1. Rapport de caisse

2. Rapport des vérificateurs de comptes

3. Décharge au caissier et au comité.

6. Démissions, admissions et exclusions

7. Informations relatives au 75ème de la FSL

8. Présentation des travaux de la salle du Sacré-Cœur

9. Présentation du concept « vaisselle réutilisable »

10. Divers

**1. APPEL DES SOCIETES.**

L’appel des sociétés s’est fait par signature de la liste des présences. Une convocation a été transmise aux 132 sociétés membres de la FSL au 1er septembre 2019.

48 sociétés sont représentées à notre assemblée générale de ce soir. 45 avec le droit de vote. La majorité absolue est donc à 23 voix.

**2. NOMINATION DES SCRUTATEURS.**

Sont nommés scrutateurs : Mme Rachel Coutaz et Monsieur Joachim Vuigniez.

**3. PV DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 17.09.2017**

Le PV de l’Assemblée générale du 18 septembre 2018 a été mis en ligne sur notre site internet. Il ne fait l’objet d’aucune remarque. Mme Isabelle Gianadda est remerciée pour le travail de rédaction du PV de ce jour

**4. RAPPORT DU PRESIDENT.**

Nos actions se sont donc concentrées sur 3 objets :

* L’organisation des Lotos.
* L’organisation de la fête du 1er août en partenariat avec la Commune de Sion.
* La mise sur pied de la fête de la Ste-Cécile.

**La fête de la Ste Cécile**

Elle s’est déroulée le 18 Novembre de l’année dernière dans la paroisse de Bramois; elle a réuni, comme à son habitude les sociétés chorales et instrumentales sédunoises.

Un grand merci tout d’abord au Choeur Sainte Cécile de Bramois et au Chœur des enfants par sa Présidente Madame Monique Caloz et son Directeur Monsieur Sacha Follonier qui ont organisé cette fête en novembre 2018. Merci pour leur magnifique prestation lors de l’office divin. Merci également aux 13 sociétés chorales et musicales sédunoises qui ont participé activement à cette manifestation et qui nous ont fait partager leur passion de la musique. Un apéritif des plus chaleureux offert par la Municipalité a suivi ce merveilleux concert. Lors de cette édition, la FSL a décidé de remettre après tirage au sort un bon de 500.- à « Chœur de dames la Cantilène ». Un grand merci à Jérôme Déchanez pour la coordination parfaite de cette Fête.

Cette année la Ste Cécile se déroulera dans la paroisse du Sacré Coeur, le dimanche 17 Novembre et sera organisé par le chœur mixte de Champsec ainsi que le chœur mixte du Sacré Cœur. Ce sont d’ores et déjà de nombreuses sociétés qui se sont annoncées pour l’édition à venir.

**Les lotos**

Pour la saison 2019-2020, la municipalité a accordé à 57 sociétés, la possibilité d’organiser un loto. 55 sociétés organiseront seul leur loto, 2 le feront en duo. Je vous rappelle que tout changement de date, salle ou renoncement doit être discuté et annoncé à la FSL et à la Police municipale. La demande d’organisation de loto reste stable par rapport aux années précédentes.

Avant de conclure ce point, je remercie notre secrétaire qui assure une grande partie de la coordination de ces lotos, en gérant les changements de dernière minute, les questions et la répartition des lotos.

**La fête du 1er août**

Cette année, le FC Sion football pour tous a accepté de prendre en charge la gestion et l’organisation de cette fête. Un tout grand bravo et merci à cette société d’avoir su relevé le défi pour la première fois. La fête fut belle et le public a su répondre présent. En effet, l’affluence fut grande sur la place de la Planta.

Merci à l’Harmonie municipale pour son animation musicale sans faille et aux samaritains de Sion pour le travail des plus professionnels. Et merci à toutes les sociétés qui ont participé à la fête. Cette année la société « Les cadets des sapeurs pompier de Sion » a gagné le bon de 500.- après tirage au sort. Mes remerciements suivants iront à la Ville qui nous a offert un merveilleux feu d’artifices. Il me reste à remercier Monsieur Raymond Delavy, notre caissier et responsable du 1er août, qui a su une année de plus gérer cette manifestation avec le plus grand professionnalisme.

Pour l’an prochain, c’est la guggenmusik Eksapette qui accepte le défi d’organiser cette fête le samedi 1er août 2020. Si d’autres sociétés souhaitent partir à l’aventure dans les années à venir, je les remercie de bien vouloir s’adresser au comité afin que le cahier des charges de la manifestation puisse leur être transmis.

**5. RAPPORT DE CAISSE.**

5.1 Rappport du caissier :

M. Raymond Delavy, caissier donne lecture des comptes. L’exercice 2018/2019 se solde par un bénéfice de Fr. 267,20. La fortune s’élève à Fr. 36'335,83.

5.2 Rapport des vérificateurs :

Les sociétés d’accordéons Le Mazot par M. Christian Kohli et Sport Handicap, par M. Ambroise Giorgetti ont fonctionné comme vérificateurs de compte. M. Christian Kohli lit son message et demande à l’assemblée d’accepter les comptes, avec remerciements au caissier, M. Raymond Delavy, pour la parfaite gestion financière de la Fédération.

* 1. Décharge au caissier et au comité :

Le président met en discussion les points 5.1 et 5.2. L’assemblée donne décharge au comité et au caissier.

**6. DEMISSIONS - ADMISSIONS - EXCLUSIONS.**

Au cours de l’exercice passé, la FSL regrette le départ de trois sociétés. Il s’agit des associations suivantes :

* « Club de Boules les rochers » qui cesse ces activités faute de membre.
* « Ornival » qui déplace son siège social hors de la commune.
* « Point rencontre » qui ne désire plus faire partie de notre fédération.

Trois demandes d’admission au cours de l’exercice. Il s’agit des associations suivantes :

* Maison du Sport Valaisan qui a pour but la création d’une Maison du Sport et de toutes activités qui s’y rapportent. *Monsieur Cotter*
* Sion-Scrabble qui encourage la pratique et le développement de cette pratique sur Sion. *Monsieur Gaillard*
* Association Astrame Valais qui promeut l’accompagnement des familles en situation de deuil, de maladie, de séparation conjugale ou toutes autres formes de bouleversement des liens familiaux. *Monsieur Velen*

Après examen de leurs statuts, le comité propose d’accepter leur demande. L’assemblée suit le préavis du comité et souhaite la bienvenue à ces nouvelles sociétés.

Cette année une exclusion est à signaler pour non-paiement de cotisation. Il s’agit du « Benfica Fans-Club ».

M. Sébastien Lamon rappelle que toutes les sociétés qui fusionnent, changent de dénomination ou modifient leurs statuts doivent les transmettre au comité de la FSL.

La FSL compte 131 sociétés à ce jour.

**7. INFORMATIONS RELATIVES AU 75Ème DE LA FSL**

Monsieur Bernard Hug prend la parole.

« En 2020 rimera avec 75 ans (déjà) d’activité de notre fédération. Pour fêter dignement cet anniversaire, votre comité a décidé d’organiser une fête et de vous en faire profiter. La date est fixée au 15 août 2020, veille de toutes les rentrées. Elle aura lieu au Couvert de la Bourgeoisie aux Iles. Le thème de la manifestation sera le 75ème anniversaire de la FSL, sous forme d’une Garden Party avec raclettes et animations musicales et diverses. Ça débutera à 16h00, attention soyez ponctuels, nous profitons de votre présence nombreuse pour faire notre assemblée générale 2020 de 16h00 à 17h00. S’en suivra une petite partie officielle. Ensuite place à la fête et aux moments de convivialité et d’échange. Seront invités, les autorités communales et Bourgeoisiales ainsi que 2 membres par société membre. Une invitation écrite vous parviendra dans le courant du printemps. Avec cette organisation, votre comité souhaite vous remercier chers membres et également les acteurs principaux de la longe vie de notre fédération. »

**8. PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA SALLE DU SACRE-CŒUR**

Présentation de Jérôme Déchanez, membre du comité, du planning des travaux et différents plans et vues de la future salle. Suite à ces travaux, la salle augmentera de 50 places, sera accessible aux personnes à mobilité réduite. L’acoustique sera retravaillée.

La FSL est toujours en tractation avec la ville et le conseil de gestion des paroisses pour trouver une solution de remplacement pour l’année 2020-2021.

Les plans de la nouvelle salle sont présentés. Les salles annexes et parois ne seront pas transformées mais pourront être utilisées en l’état.

Intervention :

Monsieur Manuel Theler, s’interroge pour la taille de la scène qui sera réduite. Il est vrai que la taille de la scène sera réduite, mais l’organisation des lotos pourra toujours s’y faire.

**9. PRESENTATION DU CONCEPT « VAISSELLE REUTILISABLE**

Prise de parole de Monsieur Raphaël Marclay, Conseiller municipale de la ville de Sion.

Présentation des trois gobelets différents et du concept, verre vaudois, verre à vin, et verre minérale-bière. Ils sont disponibles chez Papival à sion, qui a la gestion des verres de la ville de sion. A noter que toutes les sociétés sont à même de choisir un autre fournisseur.

Nous parlons uniquement des manifestations faisant l’objet d’une autorisation communale, soumises à une autorisation de police.

Entrée en vigueur le 1er janvier.

La présentation générale de Monsieur Marclay a été apréciée, les sociétés ont bien compris le challenge, et attendent un règlement écrit de la ville.

Vous trouverez le guide explicatif en annexe.

Questions :

Madame Christelle Zambaz, Présidente de CS Sion Jeune demande le prix de la vaisselle, le calcul a été fait sur la base de 1000 couverts, la plus-value se monte à environ 10%.

La logistique, transport sera assuré par les organisateurs.

Monsieur Emanuel Theler demande s’il y a possibilité d’acheter et de laver soi-même un lot. Il n’y a pas de problème, chaque société à la possibilité de faire acquisition de sa propre vaisselle.

Le Carnaval de Sion s’interroge :

* Les restaurateurs considérés dans le périmètre de la manifestation sont-ils astreints à la même règle ?

La problématique est à l’étude, mais probablement seront astreints à la même règle. Il en va de même pour les verres en plastiques distribués à la fermeture des établissements. Ces points doivent encore être confirmés.

* qu’en est-il des marchands ambulants ?

La question reste à l’étude, comme pour le marché de la ville de Sion

L’année 2020 sera une année de transition, la FSL maintien le contact avec la ville et communiquera tout ce qu’elle aura pu obtenir.

**10. DIVERS**

La société d’Escrime de Sion et Sion culture physique ont été tirés au sort pour recevoir les bouteilles traditionnelles.

Monsieur Philippe Cotter, FC Sion Football pour tous et Madame Rita Métral, Société suisse de Sclérose en plaques se voient remettre un diplôme pour les remercier après 10 ans de présidence au sein de leur société.

Questions et remarques :

- Lionel Gattlen a fait son loto de l’haromonie le 1er septembre 2019, le même jour se tenait un loto à Bramois. Il se demande si cela est normal.

Selon l’article 8 des statuts du règlement comunale, il est possible que deux lotos aient lieux en ville ainsi qu’en périphérie à la même date.

Réponse de Cyril Fauchère : la question a bien été entendue, et un agenda commun est à l’étude.

La FSL réfléchi à annexer l’attribution des lotos sur le territoire communale dans sa totalité. Ceci dépend d’une bonne harmonie entre les régions communales et une décision arbitraire communale.

Le président, M. Sébastien Lamon, remercie Messieurs Bitschnau, Fauchère et Marclay pour leur présence à notre assemblée de ce soir. Sont remerciés également, les membres du comité pour leur travail, les sociétés pour leur confiance puis invite l’assemblée à partager le verre de l’amitié.

Fin de l’assemblée : 20.15

Isabelle Gianadda, secrétaire FSL